

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre le dix-sept du mois de décembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais- Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Borcq-sur-Airvault, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

Date de la convocation : 10 décembre 2024

22 présents + 3 pouvoirs (25 votes sur 28) :
Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Dominique GUILBOT, Maryse CHARRIER, Sylvie NOBLET-HORTET, Viviane CHABAUTY, Jacky JOZEAU, Frédéric PARTHENAY
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU, Lucette ROCHER

3 pouvoirs :

- ✓ Frédérique DAMBRINE a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Mattieu MANCEAU a donné pouvoir à Dominique GUILBOT

Excusés : Huguette ROUSSEAU, Mathias DIXNEUF, Frédérique DAMBRINE, Maryse BARIGAULT, Mattieu MANCEAU

Absents : Sébastien FAURE

Lucette ROCHER a été élue secrétaire de séance

=====

**DECHETS
Utilisation de la déchetterie d'Airvault
Convention avec la Communauté de Communes du Thouarsais**

M. Le Président expose,

La Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet dispose d'une déchetterie située au lieu dit « Les Plantons » sur la Commune d'Airvault destinée à recevoir les déchets visés dans le règlement intérieur et provenant des ménages issus des Communes membres à la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet.

Plusieurs Communes de la Communauté de Communes du Thouarsais sont situées à proximité de la déchetterie d'Airvault. Leurs habitants utilisaient cette déchetterie jusqu'à la prise de compétence pour sa gestion par la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet au 1er janvier 2014.

Dans un souci de rationalisation des outils communautaires mis à la disposition des usagers en matière de gestion des déchets, il est convenu d'autoriser les habitants de ces Communes de la Communauté de Communes du Thouarsais, d'accéder à la déchetterie de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet située aux Plantons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ▶ de signer la convention modifiée avec la Communauté de Communes du Thouarsais pour autoriser l'accès à la déchetterie des Plantons aux habitants du territoire du Thouarsais
- ▶ d'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer ladite convention

Fait et délibéré, à Airvault, le 18 décembre 2024
Et ont signé Le Président et La Secrétaire

Le Secrétaire de séance,
Lucette ROCHER,

Le Président,
Olivier FOUILLET,

AR-Préfecture

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire
079-20064416-20241220-DE
de l'acte de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, en date du 18 décembre 2024, en vertu de sa transmission aux services de l'AR-Préfecture.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 23-12-2024

Publication le : 23-12-2024

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48